

# COURRIER DE LA SAMBRE.

*Il faut être de son pays.*

N° 182.

MARDI.

2 NOVEMBRE 1830.

BELGIQUE. — Namur, 1<sup>er</sup> novembre.

M. Théophile Fallon, dans son adresse aux électeurs du district de Namur, fait entendre que la rédaction du *Courrier de la Sambre* a trempé dans une intrigue qui avait pour but de l'écarter de la représentation nationale; voici la phrase qui contient cette accusation : *On m'attaque un peu avant le second scrutin préparatoire, afin que je n'aie pas le temps de parer le coup auprès des électeurs qui, n'ayant point assisté à la première réunion, ignorent le nombre de voix que j'ai obtenues, puisqu'on n'en dit mot dans le journal, et ignorent aussi les explications que j'ai données à l'assemblée. D'un autre côté, au moyen de la gazette qui circule dans les campagnes, les esprits s'y monteront contre moi, et d'ici à mercredi, le perfide effet sera produit.*

M. Théophile Fallon se trompe ici, nous pouvons l'assurer; les deux honorables citoyens, MM. de Cool et Gerard, qui ont cru devoir le désigner comme ayant refusé de signer la déclaration relative à la maison d'Orange, ont cru servir leur pays, parce qu'ils considéraient ce refus comme étant à la nation la seule garantie qu'elle puisse avoir pour éloigner la possibilité d'une guerre civile. Ils ont pensé satisfaire à un devoir impérieux en publiant ce fait; cette publication porte le caractère de la loyauté, puisqu'elle est signée, et d'ailleurs l'un d'eux avait annoncé à M. Fallon qu'il allait faire cette publication. Nous n'avons donc pu refuser de l'insérer dans nos colonnes; mais, de même que nous admettions cette attaque, nous étions également prêts à publier la réponse de M. Fallon, et nous l'avons prouvé en donnant un supplément à l'effet de répandre la lettre de M. Fallon du 31 de ce mois. Si cela n'est pas de l'impartialité, comment faut-il l'appeler? On nous fait un crime de ne pas avoir imprimé les résultats de la première assemblée préparatoire, et c'est cependant pour conserver cette impartialité que nous nous en sommes abstenus! Et d'ailleurs nous dirons à M. Fallon que, s'il avait fait plutôt connaître sa candidature et soumis ainsi sa conduite politique à l'examen des électeurs, il n'aurait pas été peut-être accusé sans avoir le temps de se défendre. Quels qu'aient été, dans tous les cas, les votes de M. Fallon dans sa carrière parlementaire, chacun doit reconnaître que sa conscience seule l'a guidé et qu'il est sorti les mains pures de toutes faveurs de l'ancien gouvernement.

— Nous ne pouvons partager l'opinion de M. Fallon sur l'inconvenance d'exiger des mandataires de la nation la promesse de ne jamais admettre un Nassau pour chef de l'état. Sans aucun doute, ce serait une véritable absurdité d'imposer à un député telle ou telle doctrine, de lui dire, vous serez républicain, ou, vous serez monarchique; mais dans des circonstances graves, lorsqu'il s'agit de sauver le pays, de le mettre à l'abri de la guerre civile, ne peut-on pas négliger les usages parlementaires? pourquoi tel homme refuserait-il de reconnaître, comme député, un fait qu'il ne peut nier comme citoyen, s'il n'est un traître? c'était d'ailleurs une mesure générale, c'était un moyen d'écarter les intrigans qui, les mains pleines d'argent, travaillaient encore il y a peu de jours, et travaillent encore maintenant en faveur de cette odieuse et ridicule famille.

On ne peut se le dissimuler, manquer de prudence dans ces temps-ci serait de la naïveté; la famille d'Orange n'a-t-elle pas encore à Bruxelles un journal à sa solde, n'a-t-elle pas encore à sa solde des notabilités législatives? que deviennent M. Lehon et plusieurs de ses collègues qui sont restés si long-temps à Anvers auprès du prince d'Orange? qu'est devenu M. le comte de Celles qui a si puissamment contribué au départ de nos députés pour La Haye?

A messieurs les électeurs de l'arrondissement de Namur.

Messieurs,

Tous les véritables Belges, tous ceux qu'inspire l'amour sincère et désintéressé de la patrie, désirent vivement et nécessairement que l'on envoie au congrès des députés qui représentent l'opinion générale. D'abord, l'opinion du peuple belge, et des Namurois en particulier, est absolument contraire à la famille des Nassau; ils ne veulent aucune transaction avec cette odieuse famille, et surtout aucun de ses membres pour chef de l'état: leur opinion est aussi contraire à la réunion de la Belgique à aucune autre puissance. Les Belges ont versé leur sang pour conquérir leur liberté; ils ont secoué le joug hollandais, ils ne veulent plus en subir aucun: LIBERTÉ, INDÉPENDANCE, telle sera désormais leur devise. Exigez donc des candidats la déclaration formelle qu'ils voteront la déchéance des Nassau et l'indépendance de la Belgique; que cette déclaration soit faite dans ce journal, ou par tout autre moyen de publicité. Au jour des élections, ne portez sur vos listes que les noms de ceux qui auront fait cette déclaration; que ceux qui ne la feront pas soient réputés partisans des Nassau; point de ces individus qui nagent entre deux eaux, qui veulent toujours se ménager une porte de derrière. En me mettant au nombre des candidats à la députation, telle est ma profession de foi: indépendance de la Belgique; plus de Nassau. Tels sont et seront toujours mes sentimens; je les défendrai avec force envers et contre tous, je les défendrai même au péril de ma vie. INDÉPENDANCE DE LA BELGIQUE; PLUS DE NASSAU!

Ambroise GERARD.

1<sup>er</sup> novembre 1830. — Deuxième assemblée préparatoire pour le choix des candidats au congrès national.

Monsieur le rédacteur,

Le résultat du scrutin d'aujourd'hui me permet de parler, sans que l'on puisse m'accuser d'un sentiment prématuré d'orgueil. J'informe donc tous les électeurs qui ont bien voulu m'honorer de leurs suffrages que je n'accepterai pas le mandat de député au congrès national, me fut-il assuré. J'ai calculé tout ce qu'exigeait le caractère de député, et je confesse franchement que des fonctions de cette nature sont au-dessus de ma portée. Loïn de moi, monsieur, toute parade d'une fausse modestie. Mes amis, je suis sûr, ne m'en accuseront pas. Assez connu par ma franchise, je crois mériter d'être cru sur parole. Si j'avais visé à l'honneur de la représentation, j'aurais fait connaître mes sentimens et j'aurais imité la conduite de ceux qui à juste titre pouvaient compter sur l'opinion.

Je ne sais pourquoi, M. le rédacteur, à propos d'un article inséré dans votre numéro d'hier, j'ai été l'objet d'insinuations perfides. C'est moi, a-t-on dit (j'étais présent); et non M. Grandgagnage, qu'il fallait appeler à la cour supérieure de justice. Et non, M. le rédacteur, ce n'était ni M. Grandgagnage ni moi: Dans le sein du tribunal, M. Grandgagnage et moi avions certes nos égaux en mérite et nos supérieurs sous d'autres rapports. MM. Lemaire, Mathieu, Bouché, devaient l'emporter sur l'un et sur l'autre. J'énonce franchement cette opinion en dépit de quelques clamours. C'est une profession de foi déterminée à l'égard de tous par la conviction de leur mérite personnel, et à l'égard de quelques-uns par le motif ultérieur d'une reconnaissance que jusqu'à présent je n'ai jamais exprimé publiquement.

Recevez, Monsieur le rédacteur, l'assurance de toute ma considération.

PIRSOUL, Juge d'Instruction.



On m'a rapporté que l'on insinuerait dans le public, je ne sais pour quelle cause, que, si j'étais honoré du choix de mes concitoyens pour les représenter au congrès, je n'accepterais pas ce mandat. Je ne brigue pas les suffrages, j'en conviens, parce que je n'aime pas la cabale; mais je tiens autant que personne à la confiance publique, et je me sens la volonté inaltérable de faire sans cesse tous mes efforts pour m'en montrer digne. C'est dire assez que, si j'étais au nombre des élus du peuple, je m'en chargerais avec plaisir d'une mission que je regarde comme l'accomplissement d'un des devoirs du vrai patriote.

A. DE BEHR, avocat et Belge de naissance.

Namur; le 30 octobre 1830.

*A Messieurs les bourgmestres de la province de Namur.*

D'après une dépêche de M. le chef du comité de l'intérieur, je m'empresse de vous informer, Messieurs, qu'une erreur s'est glissée dans l'art. 7 de l'arrêté du 10 octobre, relatif aux élections; elle consiste dans l'omission suivante: *les officiers supérieurs jusqu'au grade de capitaine inclusivement, sont électeurs.*

Recevez, Messieurs, l'assurance de ma considération très-distinguée.

*Le gouverneur de la province de Namur,*  
Le Baron DE STASSART.

Namur, le 1<sup>er</sup> novembre 1830.

*A messieurs les bourgmestres.*

Messieurs,

Une dépêche du comité de l'intérieur m'apprend, qu'en vertu d'une décision du gouvernement provisoire, les pharmaciens ainsi que les ingénieurs de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>e</sup> classe, sont électeurs sans qu'il doive être exigé d'eux aucun cens électoral et pourvu qu'ils remplissent les deux premières conditions de l'art. 3 de l'arrêté du 10 octobre dernier.

Je m'empresse de porter cette nouvelle disposition à votre connaissance.

Recevez, Messieurs, l'assurance de ma considération très-distinguée.

*Le gouverneur de la province de Namur,*  
Le Baron DE STASSART.

Bruxelles, 31 octobre.

#### ACTES DU GOUVERNEMENT.

*Gouvernement provisoire de la Belgique.*

Comité central.

Vu les réglemens d'administration des régences, des villes, ainsi que ceux pour l'administration des communes du plat pays;

Vu l'arrêté du 8 du courant sur les élections pour la recomposition des régences;

Considérant qu'il est urgent de déterminer le mode d'après lequel il sera procédé à la nomination des secrétaires et receveurs; arrête:

Art. 1<sup>er</sup> Les secrétaires des régences urbaines et rurales seront nommés par les conseils de régence.

2. Les receveurs des villes et communes seront nommés par les gouverneurs de province sur la présentation à faire de trois candidats par les conseils de régence.

Le comité de l'intérieur, etc.

Bruxelles, le 28 octobre 1830. (*Suivent les signatures.*)

Nous extrayons du *Journal d'Anvers* la relation suivante, des désastres de cette florissante cité:

Le 26, vers trois heures de l'après-midi, au moment où les habitans de cette ville se croyaient rendus à la sécurité, par l'entrée des troupes nationales et l'arrangement conclu avec les troupes hollandaises, une violente détonation se fit entendre dans la direction de l'arsenal. A l'étonnement succéda bientôt la terreur, lorsqu'on entendit le canon de la citadelle et celui des frégates hollandaises. Ce bruit terrible et

continu répandit la consternation; elle fut à son comble lorsque les projectiles lancés dans toutes les directions annoncèrent un bombardement.

Toutes la population alarmée se renferma dans ses foyers pour y protéger les objets de son affection ou mourir avec eux. Des incendies ne tardèrent pas à se manifester, et notre ville fut bientôt le théâtre d'une affreuse destruction.

Le feu des batteries de la citadelle dura jusqu'à près de sept heures et demie. Le foyer principal de l'incendie était à l'arsenal. Tous les magasins de la marine, le nouveau bâtiment de l'arsenal étaient en flammes à six heures; on tremblait pour notre entrepôt, où tant de richesses étaient renfermées. Ces craintes ne furent que trop justifiées, et la flamme dévora ce précieux dépôt, avec plusieurs millions de marchandises, appartenant tant à nos négocians qu'aux étrangers. A onze heures la sommité de la tour de St-Michel était en feu, et ce phare sinistre annonçait au loin le désastre de notre ville et de son commerce.

Huit navires armés ont fait feu depuis trois heures et demie jusqu'à onze heures et demie, en lançant bombes, mitraille et fusées incendiaires. Un grand nombre de maisons sont dévastées; nos bassins n'ont point éprouvé de dégâts; le maître éclusier avait eu la précaution de laisser les portes ouvertes.

Tout un côté de la rue du Gouvent, la prison comprise, a été dévoré par les flammes. L'autre côté a éprouvé de grands dommages. Des maisons du quai et de la rue de la Cuiller, l'athénée et beaucoup d'autres n'existent plus; les pertes sont immenses.

Dans cette nuit désastreuse, chaque famille offrait une scène de douleur et de désespoir. Beaucoup ont fui ce théâtre d'horreur, errant dans les rues et ne sachant où se réfugier. Ces craintes n'ont pas cessé, et aujourd'hui encore une partie de la population, composée surtout de femmes et d'enfans, abandonne ses foyers. Nous voyons avec regret cette émigration, qui en laissant à l'abandon un grand nombre d'habitations peut compromettre la sûreté. Les conventions arrêtées avec le lieutenant-général Chassé garantissent qu'il ne tirera pas sur la ville aussi long-temps qu'aucune tentative ne sera faite sur la citadelle, et nous devons croire à l'inviolabilité de cet engagement.

Les élections municipales ont été terminées à Charleroi, le 20 courant; en voici le résultat:

M. Huart, chapelier propriétaire, bourgmestre; MM. Gustave Nalinne et J. Wautelet, échevins. En acceptant, ces messieurs ont renoncé aux émolumens qui étaient attachés à ces places et ont émis le vœu que ces fonctions fussent désormais gratuites.

— M. Jacquin de La Roche, grand-duc de Luxembourg, s'est engagé envers le gouvernement provisoire à lui fournir quinze mille fusils, à raison de mille ou quinze cents par semaine, et à un année de crédit. M. Jacquin fait un noble usage de sa fortune et son exemple ne sera pas perdu.

— On écrit de Nieuport:

Ayant appris que plusieurs frégates hollandaises s'étaient montrées sur nos côtes, le colonel de Pontécoulant, commandant supérieur des forces stationnées dans la Flandre-Occidentale, vient d'arriver dans nos murs, accompagné de plusieurs officiers de son état-major. Il a inspecté hier toute l'étendue de la côte, depuis Knocke jusqu'à Nieuport. On ne saurait trop admirer l'infatigabilité de ce brave officier: la capitulation de la citadelle de Gand, la pacification de la ville de Bruges et des campagnes environnantes, enfin l'inspection de nos côtes pour les mettre à l'abri des tentatives de l'ennemi, tels sont les travaux que dans un court espace de temps il a accomplis avec une célérité étonnante.

(*Journal des Flandres.*)

— Le post-scriptum d'une lettre de commerce arrivée aujourd'hui de Londres par estafette, contient une nouvelle assez extraordinaire sur l'arrangement futur des affaires belges. En voici la traduction:

« On dit ici que le prince de Talleyrand et le duc de Wellington s'entendent très-bien au sujet de la Belgique; il aurait

été convenu entre eux, et même avec l'assentiment du ministre de la Prusse, que, si le vote du congrès national qui va s'assembler à Bruxelles était prononcé contre le prince d'Orange, on proposerait aux Belges ce qui suit :

« Les provinces de Bruxelles, de Liège, de Mons et de Namur seraient réunies à la France; celles de Maestricht, de Bruges et d'Anvers resteraient à la Hollande; le prince d'Orange prendrait le titre de grand-duc de Luxembourg, sans préjudice de ses droits de succession au trône de son père; enfin la France paierait une indemnité pour les places fortes toutes neuves dont elle entrerait en possession sur sa frontière du Nord. »

Nous n'avons aucune donnée raisonnable pour croire à ce singulier partage de la Belgique. Tout ce que nous pouvons dire, c'est que nous avons vu la lettre, et que le bruit qu'elle transmet a réellement couru à Londres avec approbation de l'opinion anglaise, laquelle nous verrait sans inimitié à Bruxelles pourvu que nous ne soyons pas à Anvers. (*Messageur*.)

Anvers, le 28 octobre 1830.

MON COLONEL,

Après avoir pris les ordres de MM. Rogier, Nypels, Niellon, ainsi que vous nous l'aviez ordonné, nous nous sommes dispersés dans différentes parties de la ville, à l'effet de recueillir tous les renseignements possibles sur les causes qui avaient donné prétexte au cruel Chassé d'incendier et bombarder la ville. Voici, à cet égard, ce que cinquante citoyens, recommandables par leur position sociale et leur conduite politique, m'ont affirmé comme l'ayant vu par eux-mêmes, ou le tenant de première source.

Pendant que l'on traitait de la reddition de la citadelle en suite de la trêve conclue dans la matinée du 27, deux ou trois coups de fusils furent lâchés sur des misérables ivres, ou affectant de l'être; ceux-ci, de leur côté, qui avaient des intentions secrètes, ripostèrent. Aussitôt, ayant atteint son but par ces moyens perfides, Chassé ordonna froidement l'incendie et la destruction de la ville depositaire de nos richesses commerciales. Vous savez, mon colonel, tout le reste; le temps me manque d'ailleurs pour vous donner plus de détails.

Je compte partir dans la nuit avec des dépêches pour le comité central. Quoique très-pressé, je ne puis terminer sans vous dire un mot de nos braves légions. *L'indignation qu'elles éprouvent contre nos lâches ennemis leur fait oublier la fatigue et le repos*: Seules, elles ont fait le service de la ville, et un important matériel est confié à leur garde.

L'ex-prince héréditaire est actuellement à La Haye; il s'est embarqué sur le bateau à vapeur de Rotterdam. On a offert de m'en fournir la preuve. Cette circonstance, connue de tous les Anversois, les exaspère. Ils reconnaissent, mais trop tard, qu'ils furent joués par un prince aussi parjure que son digne père.

Daignez agréer, mon colonel, l'assurance réitérée de mon dévouement et de mon respect.

Signé LEROY.

Nous venons de voir passer sous nos fenêtres un régiment complet venant de Mons, sous le commandement du colonel Thabor. Ces braves gens ont été accueillis aux cris de vive la liberté! vive la Belgique! avec un enthousiasme qu'ils partageaient.

*Six heures du soir.* — A l'hôtel de ville, pendant le dépouillement du scrutin, on a répandu la nouvelle qu'un bateau à vapeur qui avait arboré un drapeau blanc est entré à Anvers. Il apporte, dit-on, des dépêches de Guillaume au général Chassé. Par suite de l'arrivée de ce bateau à vapeur, de nouvelles négociations sont, dit-on, entamées.

Dès avant l'arrivée de ces dépêches, l'armistice avait été prolongé jusqu'à jeudi.

*Onze heures du soir.* — A l'instant une personne du haut commerce de Verviers arrive d'Anvers. Au moment de son départ, le bruit courait que le gouvernement anglais venait de faire signifier au général Chassé, qu'un boulet tiré par la citadelle sur la ville serait une déclaration de guerre entre la Hollande et l'Angleterre.

— M. Lapalière a placé le drapeau brabançon dans les communes des rives de l'Escaut, Tamise, Rupelmonde, Zwyddrech, etc., où la population est animée du meilleur esprit. Les habitans de Calloo se sont opposés à l'inondation des poldres de Liefkenhout.

— Les marchandises qui se trouvaient dans les caves de l'entrepôt qu'a incendié la fureur hollandaise dans la malheureuse soirée du 27 ont seules été sauvées.

La perte que le commerce a faite dans ce terrible incendie est effrayante.

#### QU'ONT FAIT ET QUE DOIVENT FAIRE LES BELGES?

On n'a pas assez fait connaître les efforts des Belges depuis deux mois pour expulser les Nassau et les Hollandais définitivement et sans exception du sol libre et indépendant de la Belgique. — Le roi des Pays-Bas, avant l'explosion populaire d'août, avait à sa disposition une armée nombreuse, beaucoup d'or, une foule de serviteurs bien payés, des places à donner en abondance, un prestige moisi de libéralisme, une réputation chancelante d'homme d'esprit et de caractère. — En deux mois, il est devenu Guillaume roi ou stathouder de Hollande, avec quelques hollandais habillés en soldats; il a perdu de ses épargnes, beaucoup de gagistes l'ont laissé là, il n'a plus tant de places lucratives à offrir, son libéralisme est en fumée à Bruxelles en septembre, et en octobre à Anvers; il a montré beaucoup d'entêtement, de la parfaite ignorance dans l'art de gouverner, de la perfidie à nu, enfin son stoïcisme royal n'est qu'une catalepsie morale. — Quels étaient les moyens des Belges? presque rien, si l'on veut examiner les choses méthodiquement en temps ordinaire: Tout, si l'on reconnaît cette vérité que la liberté donne des forces immenses à ceux qui veulent l'obtenir. — Bruxelles, ville ouverte, a soutenu un siège intérieur contre l'armée du fils du roi, forte de 15,000 hommes et de 60 bouches à feu. Bruxelles avait pour défenseurs, le premier jour, quelques centaines de héros. — C'est assez pour assurer la victoire. Anvers, que Carnot ne laissa pas insulter par les alliés en 1814, Anvers, défendu par dix mille hommes et commandés par S. Exc. le lieutenant-général baron Chassé, Anvers fut pris en 18 heures par des volontaires Belges. Mais l'officier général retiré dans la citadelle, bien à l'abri des coups, avait une autre mission royale à remplir, il fallait brûler Anvers. — C'était satisfaire aux exigences des bailleurs de fonds au syndicat; c'était plaire à Amsterdam. M. le baron Chassé fut bien secondé par les bâtimens du roi dans l'Escaut; quatre frégates épuisaient leurs projectiles enflammés sur une cité rivale d'Amsterdam; les fusées à la congrève éclairaient les anciennes proclamations paternelles du souverain qui règne encore à La Haye. Voilà des faits, qui les contredira? peut-être la diplomatie européenne, qui veut, dit-on, traiter de nous, hors de chez nous, sans nous, et certes malgré nous: eh bien, que ces hommes d'état ne dédaignent pas d'entendre les consuls étrangers, tous diront qu'Anvers devait être brûlé, pour détruire la rivale d'Amsterdam et r'affermir le Stathouderat! — Noble Belgique, ne te laisse pas endormir; aux armes, aux armes, a dit Guillaume; répétons, *aux armes, aux armes*; soyons unis; assurons notre indépendance. Si nous succombons sous les efforts d'une *ste* alliance nouvelle, que ce ne soit pas sans quelque gloire, et que la honte du vainqueur soit l'acte d'accusation de la postérité contre l'Europe avilie en 1830. Que si elle veut qu'un Nassau règne encore en Belgique, qu'il n'y trouve que des ruines et des cadavres, c'est là le seul héritage légitime qui puisse appartenir au fils de celui qui fit mitrailler les Bruxellois et brûler Anvers; tout Belge a déchiré à jamais le pacte que forcément lui imposa la dynastie d'Orange.

Voici le prince d'Orange parti d'Anvers et embarqué pour aller attendre à Londres la décision du congrès national de la Belgique. Ce que nous disions hier se vérifie. Il ne laisse derrière lui ni regret de son éloignement, ni désir de son retour. Aucun parti, parmi les Belges, ne se chargera en son absence de veiller aux intérêts de ses prétentions. Ce n'est pas que sa présence eût fait

pencher pour lui les suffrages; ceux des journaux qui parlaient en sa faveur deviennent plus sobres d'espérances, et les faits semblent les avoir convaincus que les chances du prétendant hollandais ne sont ni dans la volonté des Belges, ni dans les vieux prestiges de l'intelligible légitimité.

La lettre de M. Ducpétiaux exprime franchement, et en connaissance de cause, l'état de l'opinion sur le choix du futur souverain. D'abord, les lois fondamentales, les principes essentiels et féconds de la liberté, en un mot, les bases d'une constitution inviolable et sainte à tout le monde. Après cela, quand la ligne sera tracée des droits et des devoirs de chacun; quand la nation, par ses organes légitimes, aura dit quelle part elle veut prendre de liberté, et ce qu'elle entend attribuer de pouvoir à ceux qu'elle désignera pour la gouverner, alors se présente qui voudra à l'élection; président, duc ou roi, ils trouveront les conditions arrêtées, et la Belgique se fiera à celui qu'elle connaîtra le plus franc, et qu'elle verra donner au contrat la plus consciencieuse adhésion.

Quant aux alliances royales des candidats, à leurs liens de famille, il ne faut pas maintenant y attacher autant d'importance ni en déduire autant d'espérances ou d'inquiétudes. Dans la vieille politique de l'Europe, on avait raison de s'émouvoir quand les maisons régnantes, puissances toutes féodales dans leurs royaumes, ménageaient entre elles des mariages, et intriguaient pour placer un de leurs membres sur un trône vacant. De ces combinaisons de famille répandait l'équilibre européens; mais aujourd'hui, avec les gouvernements représentatifs, avec les constitutions et les chambres, les sentimens et les influences de parenté passent, en fait de diplomatie, après les intérêts du peuple. Si les rois sont cousins, les peuples sont frères.

La Belgique peut donc faire son choix à son goût. Quel que soit le chef qu'elle se donne, de quelque maison qu'il sorte, la Belgique, fortement unie et organisée, peut, avec une énergique volonté, garder l'indépendance politique qu'elle a conquise, rejeter tout patronage qui ne lui conviendrait pas, et empêcher que son nouveau roi, allié neveu ou petit cousin d'une haute tête couronnée, ne la traîne obséquieuse et humble à la suite de ses grands parens. (Le Temps.)

#### RESPECT AUX ANCIENS, MAIS CHACUN SON TOUR.

Le sieur Snel, Hollandais d'origine, est l'un des plus anciens capitaines d'artillerie du roi Guillaume; à ce titre il mérite plus: il doit être récompensé; mais est-ce aux dépens de la Belgique, se sont demandés plusieurs hommes simples et braves? «Comment! disait l'un d'eux, j'ai servi la République, Napoléon, les Nassau, je me suis battu au Parc, je me bats encore; chaque jour je contemple la croix d'honneur qui m'a été donnée au camp de Boulogne; mes vieux chevrons, mon uniforme d'artilleur de cette vieille garde qui en a tant fait, eh bien! amis, le croiriez-vous, il m'arrive encore de sentir mes yeux se mouiller; je cherche mes moustaches d'un beau noir, je ne trouve que la place. Pour en revenir à notre Hollandais, sur le tapis, je dis, puisque ce brave (il peut l'être, ce n'est pas impossible) avait promis au prince Frédéric, pour prouver sa susceptibilité à l'obéissance: de mettre le feu aux poudres de la citadelle de Namur, pour faire sauter cette ville de rebelles, il doit aller demander de l'avancement à son chef de file; pour mon compte, je m'enrage de le voir capitaine de 1<sup>re</sup> classe dans l'artillerie belge; il y a tant de nos vieux qui moisissent et fument depuis Waterloo!» C'est bien dit, ajoutent les auditeurs, Snel doit battre en retraite; le gouvernement trouvera plus de vrais Belges qu'il n'en faudra pour vaincre les Néerlandais. (Historique.)

Au fait que nous venons de citer, nous croyons devoir ajouter que le matériel, l'artillerie, les munitions, etc., renfermés dans la citadelle de Gand, sont encore confiés à la garde d'un vieil officier hollandais. Pour ne pas dire plus à ce sujet, cela n'annoncerait-il qu'un excès de générosité.

Gand, 30 octobre.

Nous avons jeté un coup-d'œil rapide sur le nouveau projet de constitution; il renferme sans doute des dispositions excellentes, mais il y a, ce nous semble, quelques lacunes, et en général le projet ne fait pas à la classe moyenne du peuple une part assez large dans le gouvernement. On perd trop de vue que c'est le peuple qui combattait les gardes féroces de Frédéric, tandis que la plupart de nos capitalistes se tenaient à la campagne ou au-delà des frontières.

— La souscription ouverte hier, en faveur de nos braves volontaires, par MM. le vicomte Gustave de Jonghe, F. Vergauwen et d'autres patriotes, a produit 800 francs, qui ont été remis à M. le commandant Coppens, avant son départ.

Liège, 30 octobre.

Nous apprenons que la digue du canal de Maestricht à Bois-le-Duc a été percée à Necroobsen. Toutes les campagnes avoisinantes sont inondées. Différens bateaux chargés de vivres et d'argent, et destinés pour Maestricht, se trouvent dans le bassin, à Weert, sans pouvoir continuer leur route. Un transport d'armes dirigé de Maestricht sur Bois-le-Duc est tombé entre les mains des paysans riverains du canal.

Luxembourg, 30 octobre.

Par arrêté du gouvernement provisoire séant à Arlon, les miliciens, dans tout le grand-duché, sont appelés pour le 8 du mois prochain au chef-lieu provisoire de la province, pour être dirigés sur Namur où doit se faire leur incorporation.

— La garnison de Luxembourg a reçu hier un renfort de 400 hommes. Il est arrivé également, dans la soirée un convoi appartenant au service de l'artillerie.

## ANNONCES.

608. On a perdu vendredi dernier un chien d'arrêt blanc, dont les oreilles sont brunes et le restant du corps tacheté de brun, il répond au nom de Faust. Récompense à celui qui le remettra chez M. Fallon, avocat, rue du Collège, à Namur.

609. A louer présentement une maison composée de trois places par terre, six à l'étage, avec écurie et eau de gouttière et autre, sise rue de Fer, N° 813, à Namur.

610. Vente considérable d'objets mobiliers, pour cause de départ.

Lundi, 8 novembre 1830, on vendra publiquement, aux Dames-Blanches, rue de Fer, une quantité d'objets mobiliers, tels que bonheur du jour, tables à jeux, tables à coulisses, tout en mahoni, glacés de toute grandeur, une pendule superbe en alabastré, beaucoup de belles chaises et autres, table ronde et carrée, encoignures, garde-robres en chêne, une quantité de tapis de pied pour salon, plusieurs lits de plumes, duvets, couvertures, beaucoup de cuivres, étaineries et autres ustensiles de cuisine, plusieurs poêles anglais à colonne et autres, une cuisinière à potager assez grande, porcelaines, faïances, linges et autres objets trop longs à détailler.

Cette vente aura lieu ledit jour, à deux heures précises, à la recette de M. Tscherner, directeur de ventes publiques, parmi caution bien connue.

Ce journal paraît tous les jours, le dimanche excepté. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est fixé, par trimestre, à 4 florins pour Namur, et à 4 florins 50 cents, franc de port, pour les autres villes du royaume. — On s'abonne et l'on s'adresse, pour tout ce qui est relatif à ce journal, au Bureau, rue de l'Ange, n° 627, et chez les directeurs des postes. On est prié d'affranchir les lettres. — Les annonces se paient à raison de huit cents par ligne d'impression.